

Notre protection sociale renforcée !

Cela fait près de deux ans que la réflexion a été menée dans les sections du Syndicat Unifié-Unsa. De ces échanges, ancrés dans le vécu de chacun, a émergé l'un des thèmes majeurs de notre assemblée générale de 2014, laquelle a défini une feuille de route et un objectif à nos négociateurs... Cette longue marche, vers une protection sociale modernisée et renforcée aboutit enfin. Explications...

UNE PRÉVOYANCE MODERNISÉE...

Le volet « Prévoyance » de notre protection sociale complémentaire (garanties incapacité, invalidité et décès) méritait un toilettage. Il était devenu nécessaire de l'améliorer et de le moderniser, eu égard notamment aux évolutions sociétales (ex. reconstitution familiale, Pacs, etc.). Par exemple, les garanties incapacité et invalidité 2^{ème} et 3^{ème} catégories passent de 70 à 75 % du salaire annuel brut. En matière de décès, sont instaurés :

- un « capital libre » dont l'assuré peut désigner librement le/la/les bénéficiaire(s) de son choix. Ce capital s'élève à 300 % du salaire annuel brut.
- des planchers, concernant potentiellement 6 cas sur 10, introduisant un peu plus de justice sociale pour :
 - ⇒ le « capital conjoint » fractionnable en 48 mensualités égales, non fiscalisées et non chargées,
 - ⇒ la « rente orphelin » qui n'est plus assujettie à conditions de ressources.

UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ QUI S'ÉTOFFE...

Cela se traduit concrètement par de nombreuses améliorations notamment en matière d'implantologie dentaire, chambre particulière, forfait hospitalier, frais d'accompagnement pour les enfants < 15 ans. Sont également mieux pris en compte les dépassements d'honoraires, actes de spécialités, pharmacie à 15 %, médecines douces, prothèses auditives, chirurgie optique, etc.

Quant à nous -consommateurs de produits et soins de santé- l'accès au réseau de soins Santéclair nous aidera à peser sur les tarifs pratiqués. Ce réseau, déjà actif dans les domaines optique (-15% sur les montures, -40% sur les verres de grande marque), audioprothèse (-40% sur un appareillage complet) et dentaire (-15 à -20% sur prothèse, orthodontie, implantologie), compte plus de

7 500 professionnels, répartis sur tout le territoire et proposant des produits et prestations de qualité.

Enfin, pour permettre aux personnes concernées de faire face, les ayants droit d'un salarié décédé bénéficient désormais d'une année gratuite de maintien des garanties.

ET TOUT CELA SANS BOURSE DÉLIER !

Après une étude approfondie des dossiers et des équilibres en jeu, un montage ingénieux aura permis de rendre toutes ces améliorations totalement indolores pour le portefeuille des salariés comme pour le budget des entreprises de la branche.

En la matière, il n'y a pas de miracle mais :

- une optimisation des ressources,
- le transfert d'une partie de la cotisation « Prévoyance » vers la cotisation « Santé »,
- et une diminution des frais de gestion de BPCE Mutuelle de 9,30 % à 8,50 %.

Bien sûr, nous vous expliquerons par le menu ces changements nous concernant tous et qui entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2016. Cependant, il nous a paru nécessaire de vous informer sans plus attendre des évolutions programmées qui ont été, il faut le souligner, adoptées à l'unanimité en Conseil d'administration et en Assemblée générale de la Caisse Générale de Prévoyance.

Le Syndicat Unifié-Unsa, cheville ouvrière de ces dossiers complexes, a su trouver, tant parmi les autres organisations syndicales que chez les employeurs, l'écoute qui s'imposait. Signataire des accords d'origine (en 2005) et eu égard à notre audience dans la branche (32,37%), nous pouvons, sous notre seule signature, valider les avenants engageant ces évolutions bénéfiques. Mais, dans un domaine où ni la polémique ni la posture ne sont de mise, il serait bien dommage que les autres organisations ne nous rejoignent pas. La CGC et la CFTC viennent de franchir le pas. Peut-être qu'à moyen terme d'autres les imiteront : elles seront alors les bienvenues.

« AGIR POUR CONSTRUIRE » NE TRADUIT PAS UN SIMPLE AFFICHAGE POUR LE SYNDICAT UNIFIÉ-UNSA MAIS BIEN UNE PHILOSOPHIE INSPIRANT AU QUOTIDIEN, À COURT, MOYEN ET LONG TERME, LES ACTIONS DE SES MILITANTS.

*Le Secrétariat National du Syndicat Unifié-Unsa,
Jean-David CAMUS, Bernard CHARRIER, Philippe DONVITO
Francois-Xavier JOLICARD et Anne VOTOVIC*

